

1) La libération du territoire

Le territoire est libéré entre le 6 juin 1944 (débarquement de Normandie) et l'été 1945, par les armées alliées et la Résistance. Des massacres émaillent le retrait des troupes allemandes, comme celui du village d'Oradour-sur-Glane par une division SS.

Paris est libéré le 25 août 1944. Le régime de Vichy est renversé. Le général de Gaulle devient le chef du Gouvernement Provisoire de la République Française (**GPRF**) en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution. Il place la France dans les rangs des vainqueurs.

2) Restaurer la République

L'épuration sauvage fait dix mille morts. Le régime de Vichy est déclaré illégal, ses lois sont abrogées, de Gaulle déclare que la République n'a jamais cessé d'exister et que le régime de Pétain n'était pas la France. Pétain est jugé et condamné à mort. Le GPRF rétablit les libertés fondamentales (opinion, expression, réunion...) et met en place une **épuration légale** : travaux forcés, prison, dégradation nationale. Presque cent mille français sont concernés.

3) Une nouvelle République « sociale »

En 1946 la nouvelle Constitution est rédigée et approuvée par vote des Français. Elle reprend le **programme du CNR** (Conseil National de la Résistance) créé en **1943** par Jean Moulin sur les ordres du général de Gaulle. Ce dernier voulait préparer la libération et l'après-libération. Il unit les différents mouvements de résistance, notamment les communistes et les gaullistes, et poursuit l'œuvre du Front populaire de 1936.

Dans le domaine social, le droit au travail, le droit à l'instruction et le droit aux loisirs sont reconnus. De plus, les **femmes** obtiennent des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Ainsi, elles obtiennent le **droit de vote (1944)**. La **Sécurité sociale** est aussi créée en **1945** : elle prend en charge l'assurance maladie, les allocations familiales, les accidents du travail et le système de retraites. C'est ce qu'on appelle **l'Etat providence**.

Dans l'économie, le GPRF **nationalise** les secteurs-clefs. C'est-à-dire que l'Etat en devient propriétaire. Ce qui relève du service public doit donc devenir la propriété de tous : énergie (EDF-GDF), transports (SNCF, Renault), banque (Crédit Lyonnais, Société Générale).